



Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Demander le versement de la pension alimentaire

Si vous n'obtenez pas le paiement de la pension alimentaire, vous pouvez adresser une lettre de mise en demeure à l'autre parent.

Votre nom et adresse

À ville, le date..

Nom et adresse du destinataire

Objet : demande de versement de la pension alimentaire

(lettre envoyée en recommandée avec accusé de réception et numéro A)

Prénom de celui qui doit la pension,

Je n'ai toujours pas reçu à ce jour le paiement de la pension alimentaire que tu dois pourtant de (ou des) l'enfant(s), pour le(s) mois de mois concerné(s), d'un montant total de somme €.

La décision du juge aux affaires familiales fixe le versement de la pension au plus tard la date du jugement ou de l'ordonnance .

Je te rappelle que le manquement à cette obligation est puni de 2 ans d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende (sanction prévue par l'article 227-3 du code pénal).

Je te prie donc de me verser, sans délai, la somme de somme €.

À défaut, je serai contraint(e) d'utiliser les voies d'exécution prévues à cet effet (recouvrement direct).

Cordialement,

Signature



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=R1894>